

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***14019039***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

09 JAN. 2014

Meillot Marie-Guy
Greffe

Greffier assain

N° d'entreprise : 0890.917.086

Dénomination

(en entier) : **VDS FINANCIERE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue d'Hollebeke, 51 à 7781 HOUTHEM

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : REDUCTION du CAPITAL

D'un acte reçu par le notaire associé Alain HENRY à Estaimbourg (Estaimpuis), en date du 8 janvier 2014, il résulte que l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de « VDS FINANCIERE », a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million (1.000.000,00) euros pour le porter de un million cinq cent mille (1.500.000,00) euros à cinq cent mille (500.000,00) euros par remboursement de ladite somme d'un million (1.000.000,00) euros à Monsieur Christian VANDERSTICHELEN qui accepte.

L'assemblée constate que la présente résolution est définitive mais que le remboursement ainsi décidé ne pourra être effectué que dans les conditions prévues par les articles 613 et 614 du Code des sociétés.

Cette diminution de capital n'entraîne pas une diminution du nombre des parts sociales, seule leur valeur étant diminuée.

Seconde résolution.

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que la diminution de capital est réalisée, que chaque part sociale est entièrement libérée et que le capital social est ainsi effectivement porté à cinq cent mille (500.000,00) euros représenté par quinze mille parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Dès lors l'article cinq des statuts de la société sera remplacé par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,00) euros.

Il est représenté par quinze mille parts sociales avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un / quinze millième de faveur social ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Alain HENRY, Notaire associé

(déposées en même temps : expédition de l'acte authentique et mise à jour des statuts)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2014 - Annexes du Moniteur belge